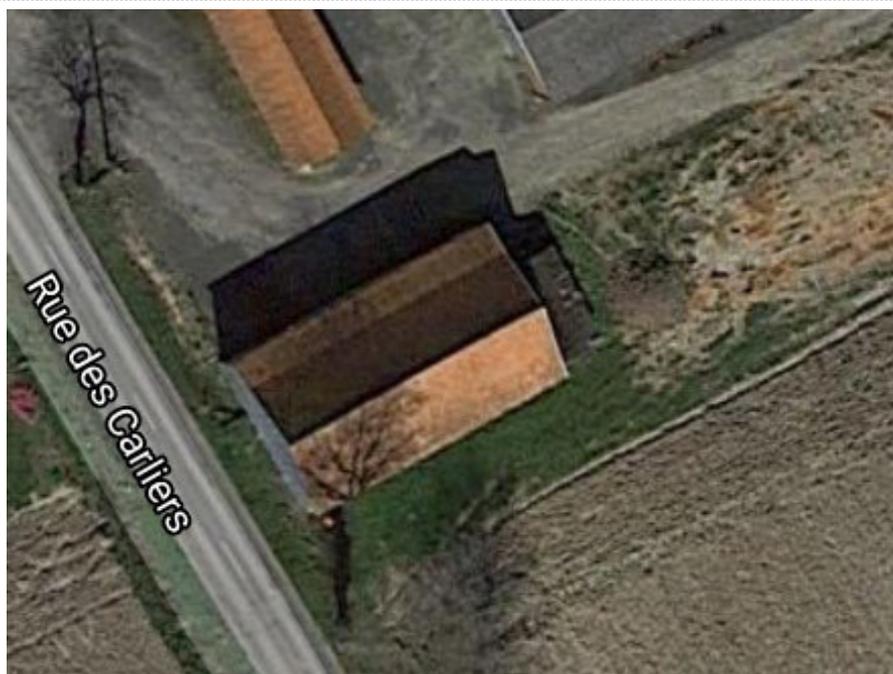


# Fiche Changement de destination

Nom de la commune : LE DOULIEU

Identification

Désignation de l'élément à protéger :



N° de voirie :

Rue, lieu-dit ... :  
Rue des Carliers

Section cadastrale et

N° de parcelle :  
ZH 155

~~Propriété publique :~~

Propriété privée :

N° de la fiche :

## Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?
  
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ? (Gîte compris)
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

X

X

X

X

X

X

X

X

0

X

Coordonnées du rédacteur :

Date : 2021

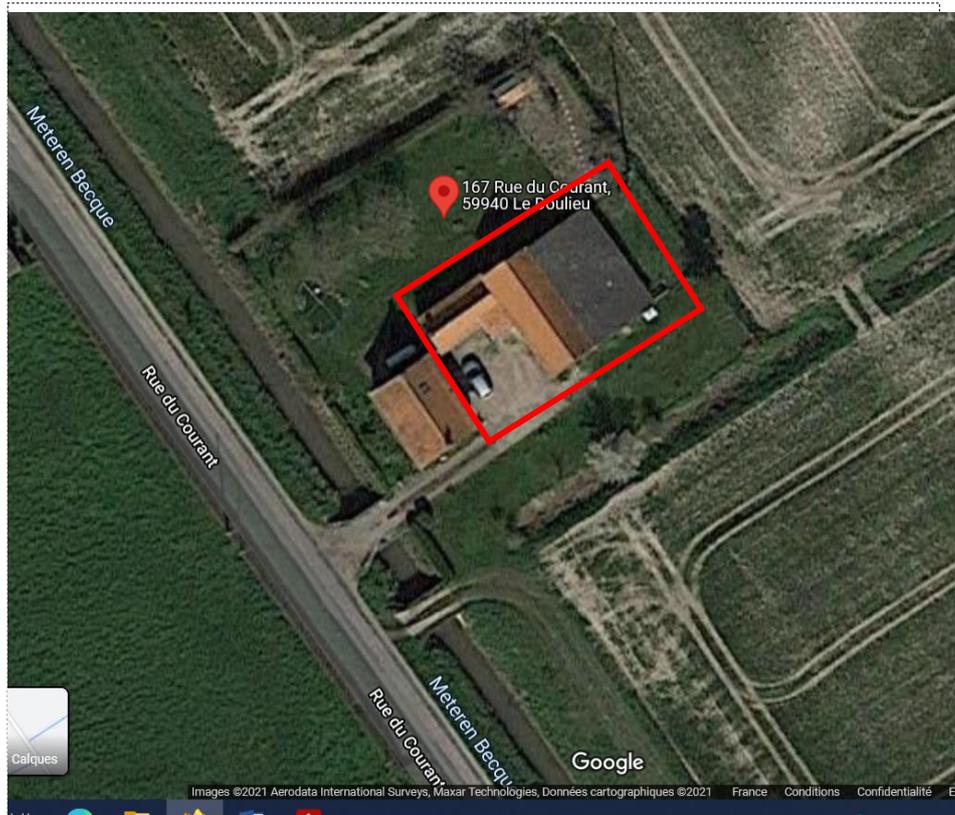
# Fiche Changement de destination

Nom de la commune : LE DOULIEU

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 167



Rue, lieu-dit ... :  
Rue du Courant

N° de parcelle : 2

Section cadastrale : ZH

Propriété publique : Non

Propriété privée : Oui

N° de la fiche :

## Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?
  
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

x

x

x

x

x

possible

x

x

2

x

Coordonnées du rédacteur :

Date : Novembre 2021